

SIS DE SAINT PIERRE LE MOUTIER

Siège Social : MAIRIE

9 Route de Moiry

58240 MARS-SUR-ALLIER



☎ : 03-86-58-16-91

Fax : 09-70-60-30-74

s.i.s-destpierre@orange.fr

SIRET 255 801 235 00037

NOTE AUX PARENTS D'ÉLÈVES

Le Syndicat Intercommunal Scolaire de Saint-Pierre-le-Moûtier est l'organisateur secondaire des transports scolaires pour les 9 communes adhérentes (Azy-le-Vif, Chantenay-Saint-Imbert, Langeron, Livry, Luthenay-Uxeloup, Magny-Cours, Mars-sur-Allier, St-Parize-le-Châtel, St-Pierre-le-Moûtier).

Le siège du syndicat est établi en Mairie de Mars-sur-Allier depuis 2015. Le Syndicat Intercommunal Scolaire de Saint-Pierre-le-Moûtier est dirigé par un Conseil Syndical dont le **Président** est **Monsieur Thierry FAVARCQ** et le **Vice-Président**, **Monsieur Benoit GRUMLER**. Le Conseil Syndical est également composé de **2 délégués par commune adhérente**, soit 18 conseillers au total. Le fonctionnement est assuré par **Madame Agnès FAVARCQ, secrétaire**. Le Syndicat a, entre autre, pour vocation d'accompagner les familles dans les demandes et le suivi du transport scolaire.

HORAIRES D'ACCUEIL DU SYNDICAT

Lundi : 14h00 à 17h00 et **Mercredi** : 8h00 à 12h00

COORDONNÉES A CONSERVER

Thierry FAVARCQ, Président	06-63-84-04-26	thierry.favarcq@laposte.fr
Benoit GRUMLER, Vice-président	06-76-23-26-63	famille.grumler@laposte.net
Agnès FAVARCQ, Secrétaire	03-86-58-16-91	s.i.s-destpierre@orange.fr

INFORMATIONS UTILES POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2018-2019

⇒ Le transport scolaire



Cette année, les inscriptions se font **UNIQUEMENT SUR INTERNET** sur le site de la Région Bourgogne Franche Comté

<https://www.bourgognefranchecomte.fr>

Onglet « transports scolaires »

Onglet « Nièvre »

Onglet « Inscription et suivi de dossier en ligne »

Les cartes de transport scolaire seront adressées directement aux familles **par voie postale**.

Les personnes dépourvues de matériel informatique pourront s'adresser :

- **En priorité** au siège du syndicat en Mairie de Mars-sur-Allier
- A défaut, à la Mairie de votre domicile

⇒ Les fournitures scolaires

La distribution des fournitures scolaires est fixée au **Samedi 01 septembre 2018 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 dans le hall du Collège Les Allières à Saint Pierre le Moutier**.

Le paiement (48€/élève) se fera sur place **uniquement** et **par chèque de préférence**. Cependant, si vous souhaitez régler **en espèces, pensez à faire l'appoint**.